



# INFOS

## ADZRP

INFOS ADZRP n° 73 MAI 2016

<http://adzrp.e-monsite.com>

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

---

**EDITO :**

---

### **ÇA SUFFIT !**

#### **Les riverains ne sont pas responsables des risques imposés !**

Lors de la réunion publique initiée par l'ADZRP le 28 avril 2016, nombreux ont été les riverains à s'exprimer pour rendre compte de leur ressenti et dire par la même occasion leur exaspération face aux comportements des représentants de l'État soumis aux injonctions de l'industriel. Ne parlons pas des responsables de SNCF Réseau qui ne sont que les serviteurs de leurs décisions.

Chacun a bien compris que l'absence de réponses claires aux questions précises qui ne sont jamais posées au bon moment, qui « seront abordées lors d'une prochaine rencontre », ne poursuivent qu'un objectif : désespérer les riverains, gagner du temps et faire en sorte que les étapes décisionnelles qui doivent s'inscrire dans un calendrier réglementaire précis atteignent leur objectif : satisfaire les exigences de l'industriel peu soucieux de la qualité de vie des riverains.

Dans un même élan, les participants ont récusé l'affirmation de vouloir la fermeture du site industriel, colportée par quelques mauvais esprits. Ils en appellent au bon sens. Ils souhaitent que chacun essaie de se mettre à la place des riverains concernés.

« Et si j'étais dans cette situation, comment réagirais-je face aux nuisances olfactives, visuelles, auditives, à la dévalorisation de mon bien, au tracé de cette voie ferrée maintenue en zone dangereuse et qui se rapproche des habitations ?

Accepterais-je en tant que contribuable que les deniers publics soient dilapidés pour financer des travaux de renforcement du bâti coûteux et inefficaces ? »

**Chaque citoyen, acteur de son avenir, a le devoir de s'interroger et de répondre honnêtement à ces questions.**

**Certains préféreront peut-être détourner leur regard et vider de son contenu une valeur qui nous est chère : la solidarité.**

**Pour l'Association, ses adhérents, il convient de continuer à informer les Dongeuses et Dongeois et dans le même temps, rappeler aux décideurs « aux certitudes arrogantes » : ça suffit !**

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

**Pour l'ensemble des PPRT, ce sont environ 550 logements et 450 activités économiques qui feront l'objet de mesures foncières (expropriation, délaissement) et 20 000 à 30 000 logements qui seront concernés par des travaux de renforcement.**

Par ordonnance en date du 1<sup>er</sup> juin 2015, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a transmis au Conseil d'État, le recours déposé le 30 juin 2014 par l'ADZRP et onze Dongeois contre l'arrêté préfectoral du 21 février 2014 approuvant le Plan de Prévention des Risques Technologiques.

3 autres requêtes sur le même sujet sont dans l'attente d'une décision.

A ce jour, ni le Ministère de l'environnement, ni le ministère de la défense n'ont produit d'observations malgré les mises en demeure formulées par le Conseil d'État le 13 novembre 2015.

Après avoir été affecté au « rapporteur » qui a déposé son rapport le 22 février 2016, le dossier est depuis le 23 février 2016 entre les mains du « réviseur ».

Ce dernier va-t-il demander une étude complémentaire ou le transmettre à un commissaire du gouvernement en vue d'un jugement ?

## PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AUX RISQUES INDUSTRIELS

Les prestataires du PARI démarchent les Dongeaises et Dongeois, il leur faut « vendre » leur marchandise. Si nombreux sont les riverains qui ont décliné pour l'heure la demande de rencontre, d'autres, par curiosité, ont souhaité connaître la nature du diagnostic réalisé par les prestataires et en mesurer les conséquences.

**Nous avons pu consulter le document remis à une famille dongeoise :**

Son habitat est considéré comme **vulnérable** et nécessite des mesures de renforcement.

La **valeur vénale** du bien est fixée à **200 000 €**. Le coût total des **travaux** est estimé à **30 000 €**.

Supérieur à 10 % de la valeur vénale ou au plafond de 20 000 €, cette famille devrait «prioriser» les travaux. Alors qu'elle n'est pas génératrice des risques, elle est **rendue responsable des choix** de travaux à réaliser.

Les ouvertures du rez-de-jardin donnant sur des locaux non chauffés (garage, buanderie ...) ne sont pas diagnostiqués.

Concernant le prix, il s'agit d'une estimation. La pose des menuiseries et la remise en état des cloisons à la périphérie des dormants sont comprises. Par contre, les reprises de décoration (peinture, tapisserie, faïence...) ne le sont pas.

Des recommandations spécifiques aux éléments non structuraux sont précisées : **haubanage de cheminée** dans certaines conditions, **fixation des équipements lourds intérieurs** (armoires, chaudières, etc).

Dans le cas d'une réhabilitation ou d'une rénovation de bâtiment (permis de construire du bâtiment daté d'avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997) où il est susceptible de percer, de découper ou de démolir certains ouvrages et matériaux, le Diagnostic avant travaux amiante DAAT est nécessaire.

Tout cela sans compter les frais liés aux travaux nécessaires sur la couverture !

**Bassens** est un des 7 sites expérimentaux PARI retenu nationalement. Sur la commune, le PARI concerne 58 logements liés au PPRT de l'établissement Simorep&Cie – CSC Michelin.

La mission d'accompagnement, financée par l'État est assurée par SOLIHA anciennement PACT Habitat et Développement de la Gironde.

Estimée initialement à 473 000 € TTC, le Comité de pilotage du 27 janvier 2016 « a acté la nécessité d'une **réévaluation de 200 000 € TTC** de l'enveloppe concernant le PPRT de l'établissement Simorep&Cie, soit un coût total de travaux réestimé à **673 000 € TTC**.

*Quelles explications données par le Maire de la Commune de Bassens dans la délibération Municipale du 22 mars 2016 :*

- absence de diagnostics préalables sur certains logements
- évolution des exigences du référentiel national travaux, intégrant le remplacement des velux considérés maintenant comme des éléments vulnérables,
- retour d'expérience de la réalité terrain démontrant de revoir à la hausse les préconisations de travaux formulés
- prise en compte de problématiques spécifiques de certaines menuiseries et/ou vérandas avec des préconisations de travaux de renforcement plus lourds par l'INERIS et donc une augmentation des dépenses des travaux à réaliser ».

## **ODEURS plus fréquentes et BRUITS persistants. SIGNALEZ-LES .**

**LE BRUIT** : Nombreux sont les riverains qui constatent une augmentation du volume sonore de la raffinerie. Hasard ou calcul ?

**TOTAL : 02 40 90 55 00** Adresse mail : [sophie.louis@total.com](mailto:sophie.louis@total.com)

**YARA : 02 40 90 27 43**

**CARGILL : 02 40 90 27 43**

**Sous Préfecture : 02 04 10 20 20**

*Faites nous part de vos différents appels afin que nous puissions comptabiliser les plaintes*

## **DETOURNEMENT DE LA VOIE FERREE**



Dès l'annonce au mois de mars dernier, par voie de presse, des choix imposés par les décideurs, la réponse des riverains a été claire : oui au détournement parce qu'ils le réclamaient depuis des décennies, MAIS pas en zone dangereuse comme indiqué.

La concertation organisée par SNCF Réseau à partir des cartes réponses qui pouvaient être complétées anonymement n'est pas l'illustration d'une grande transparence. Lors de la réunion organisée par SNCF Réseau le 18 avril dernier, ses responsables ont confirmé leur refus de préciser le détail des votes prenant le risque d'une suspicion très forte sur le résultat annoncé : 60 % des votants se prononçant pour le tracé Nord.

Pour l'ADZRP, le tracé que veulent imposer l'Industriel, l'État et SNCF Réseau parce qu'il est source de nouvelles nuisances en zone dangereuse n'est pas acceptable.

Dans l'intérêt des riverains, pour leur sécurité, pour leur qualité de vie, l'ADZRP avec les riverains se réserve la possibilité de déposer un recours devant les instances compétentes.

**L'INDUSTRIEL et L'ETAT veulent dégager leur responsabilité en la reportant sur celle des riverains.**

## **MISE AU POINT : Contournement du village d'Assac : Faudra t-il un accident pour que chacun prenne ses responsabilités ?**

*Nous nous félicitons tous que les discussions autour de l'interdiction du passage des poids lourds rue du stade semblent être en bonne voie pour aboutir. L'ADZRP, soucieuse de la Sécurité de l'ensemble des Dongeois est intervenue lors de nombreuses réunions, pour alerter sur le danger que représentait le passage de plus en plus important des camions de Transport de Matières Dangereuses dans le village d'Assac.*

*Si on se félicite de la baisse de 15% du nombre de camions rue du stade (donnée conseil départemental), personne ne se demande où passent ces camions; pourtant il suffit de se rendre un matin sur place lors du ramassage des scolaires pour comprendre le risque existant.*

*Certains élus semblent découvrir le sujet (Cf Mme Meignen conseillère départementale lors de la réunion publique sur la déviation de la voie ferrée). D'autres qui ont créé la dénomination "Village d'Assac" semblent avoir oublié qu'il y a des habitations. D'autres encore expliquent que ce n'est pas nécessaire, les camions devront passer par la route de la Loire et que bien qu'une route ait été envisagée lors du projet de quais à Donges-Est, elle n'est pas réalisable sans raser des habitations voire même le manoir de la Simonais.*

*Cela nécessite quelques explications :  
Lorsqu'on se rend sur la commune de Prinquiau, on trouve 3 entreprises de transport de produits pétroliers  
Pour ces entreprises 2 solutions pour récupérer la route de la Loire*

- 1 - aller à Savenay faire demi-tour*
- 2 - traverser Prinquiau et reprendre la voie express au niveau des nouveaux ouvrages anti-bruit en passant au milieu d'habitations.*



*On a du mal à imaginer ces scénarii qui créeraient un désavantage certain pour ces transporteurs.  
La solution la plus évidente est de créer une nouvelle route au sud de la voie existante.*

-----